

Québec, le 1^{er} octobre 2014

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 septembre 2014, le député de Berthier, M. André Villeneuve, a déposé une pétition à l'Assemblée nationale signée par 232 pétitionnaires. L'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de mettre en place une loi qui encadrerait le travail des propriétaires de chatteries en milieu familial en fixant des normes d'opération et ce dans le but d'abolir la maltraitance des chats et en légalisant les opérations »

En réponse à la première partie de cette demande, je prépare actuellement un projet de loi sur le bien-être des animaux. Je souhaite accroître les exigences et améliorer les interventions face aux actes répréhensibles qui sont faits aux animaux. Tout citoyen pourra consulter le texte du projet sur le site de l'Assemblée nationale à la suite de son dépôt et formuler ses commentaires.

En ce qui concerne la seconde partie de la demande sur la fixation des normes d'opération, cet aspect relève de la compétence des municipalités, avec lesquelles les propriétaires de chatteries en milieu familial désirent collaborer. Mon collègue, M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, pourra faire des commentaires sur cette réclamation.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


PIERRE PARADIS